





COMMUNIQUE CONJOINT DE LA TREIZIEME REUNION DE LA COMMISSION TRIPARTITE MALI-NIGER-UNHCR SUR LE RAPATRIEMENT VOLONTAIRE DES REFUGIES MALIENS VIVANT AU NIGER

- 1. Sur invitation du Gouvernement de la République du Mali, conformément aux dispositions de l'Accord Tripartite pour le rapatriement volontaire des réfugiés maliens vivant au Niger, la treizième réunion de la Commission Tripartite s'est tenue à Bamako les 28 et 29 novembre 2019.
- 2. La délégation du Gouvernement de la République du Mali était conduite par Monsieur Salifou MAIGA, Secrétaire Général du Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté.
- 3. La délégation du Gouvernement du Niger était conduite par Monsieur Idder ADAMOU, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses, Président de la Commission Nationale d'Eligibilité au Statut de Réfugiés.
- 4. La délégation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) était conduite par Madame Angèle DJOHOSSOU, Représentante de l'UNHCR au Mali.
- 5. Dans les différentes allocutions, les intervenants ont mis l'accent sur :
- le rappel des conclusions issues du Dialogue Régional de Protection et de Solutions dans le cadre des déplacements forcés au Sahel, tenu à Bamako les 11 et 12 septembre 2019;
- l'engagement du Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement de la République du Niger à défendre l'opérationnalisation des différentes forces engagées sur le terrain et l'inscription sous le chapitre 7 de la Charte des Nations Unies du G5 Sahel en réponse à la Situation Mali;
- le rappel du contexte sécuritaire complexe que vivent les pays de la sous-région et particulièrement les pays du G5 Sahel ;
- l'Etat d'urgence décrété dans plusieurs départements des régions de Tillaberi et Tahoua depuis mars 2017 et étendu à d'autres localités en décembre 2018 desdites régions ;
- la présence de 57274 réfugiés maliens vivant sur le sol nigérien repartis entre les camps et zone d'accueil dans un contexte sécuritaire préoccupant aux frontières des deux pays et l'enregistrement de 3.669 intentions de retour ;
- l'engagement réitéré des autorités nigériennes à garantir le respect des droits des réfugiés conformément aux conventions régissant le statut des réfugiés ;

wy

1

Com

D

- la recrudescence des incidents de sécurité notamment l'évènement du 18 novembre 2019 survenu à Tabankort dans la région de Ménaka ce qui démontre que la situation dans les régions du Nord et du centre du Mali doit continuer à interpeler la communauté internationale;
- l'engagement du Gouvernement de la République du Mali dans ses efforts de consolidation de la Paix et de la Sécurité sur l'ensemble de son territoire, de réconciliation nationale et de développement des régions du Nord avec l'appui de la Communauté Internationale, à travers la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger;
- les mesures prises par le Gouvernement de la République du Mali pour accélérer le retour de l'administration dans les régions du Nord et du Centre ainsi que la mise en œuvre du Plan de Sécurisation Intégré des Régions du Centre (PSIRC);
- la coopération entre l'UNHCR, les Gouvernements de la République du Mali et du Niger en matière de partage continu d'informations administratives, sécuritaires et humanitaires en ce qui concerne les zones de retour des réfugiés afin que ces derniers prennent des décisions éclairées;
- l'engagement de Gouvernement de la République du Mali à faciliter l'établissement des actes d'état civil aux rapatriés maliens qui n'en possèdent pas ;
- la satisfaction des autorités maliennes pour l'engagement constant du Gouvernement nigérien et de l'UNHCR à garantir une protection et une assistance effectives aux réfugiés maliens.
- 6. Au cours des travaux, les Parties ont évalué l'état d'avancement des activités prévues dans le plan de travail adopté lors de la douzième réunion de la Commission Tripartite et ont fait les recommandations suivantes :
 - a) continuer à partager un rapport mensuel sur la situation sécuritaire, administrative et humanitaire au Mali ;
 - b) échanger les informations sur les zones de provenance des réfugiés maliens et les profils de zones de rapatriement volontaire ;
 - c) organiser des missions du Groupe de Travail Technique dans les zones de retour des rapatriés et la zone d'accueil des réfugiés au Niger ;
 - d) informer les réfugiés sur la situation prévalant au Mali, en particulier dans les zones de retour, dans le but de les aider à prendre des décisions éclairées sur le rapatriement volontaire;
 - e) poursuivre l'aménagement des sites et l'opérationnalisation des mécanismes d'accueil, de gestion du retour et de la réintégration ;
 - f) organiser des formations et sensibilisations sur la protection internationale et le caractère volontaire du rapatriement au profit des agents chargés de la gestion des frontières et des autorités administratives;

m

aker

10

- g) permettre la participation des autorités locales des zones de retour des rapatriés aux prochaines réunions de la Commission Tripartite ;
- h) informer et sensibiliser les rapatriés sur les conditions d'établissement des actes d'état civil et faciliter leur obtention pour ceux qui n'en possèdent pas ;
- i) poursuivre la facilitation du rapatriement volontaire des réfugiés qui le souhaitent, dans l'attente des conditions permettant la mise en place du rapatriement organisé.
- 7. Les trois Parties se sont félicitées du climat de convivialité qui a prévalu pendant les travaux et ont vivement recommandé de poursuivre les efforts permettant le rapatriement volontaire dans la dignité et la sécurité des réfugiés maliens vivant au Niger.
- 8. La prochaine réunion de la Commission Tripartite Mali-Niger-UNHCR est prévue le 06 mars 2020 à Niamey au Niger. Elle sera précédée de la réunion du Groupe de Travail Technique.

Fait à Bamako, le 29 novembre 2019

Pour la République du Mali

Salifou MAIGA

Secrétaire Général du Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté Pour le Niger

Idder ADAMOU

Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses, Président de la Commission Nationale d'Eligibilité au Statut de Réfugiés

Pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Angèle DJOHOSSOU

Représentante de l'UNHCR au Mali